



Adopter mon neveu de 11 ans sous tutelle de ses grands-parents

Par **Jadesong**, le **17/11/2011** à **18:14**

Bonjour,rnrnLe fils de ma soeur de 11 ans est sous la tutelle de mes parents, ses grands-parents donc, qui vieillissent. Il évolue dans un milieu peu évolué. et malsain puisque le gd-père a été mis en examen pour viols sur ascendants légitimes. Sa mère est reconnue handicapée, et la garde lui a été enlevée ainsi qu'au père qui ne sait s'en occuper, je souhaiterai en avoir la garde, comment dois-je faire, s'il vous plait ? Cet enfant a beaucoup d'affection pour moi et c'est reciproque, j'aimerais lui donner une éducation et le moyen de s'épanouir. Je vous remercie.

Par **mimi493**, le **17/11/2011** à **19:56**

Il faut demander à être tuteur auprès du juge des tutelles.